



Commune de ROQUEFIXADE

## COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 avril 2021

**Membres en exercice :**

11

**Présents : 7**

**Votants: 8**

**Pour: 8**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

Date de la convocation: 10/04/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER*

**Présents :** Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, André FUSILLO, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

**Représentés:** Jean-Barthélémy MARIS par Paul PERILHOU

**Excusés:** Amandine RAUZY, Dominique DUMONS

**Absents:** Marc VALLVE

**Secrétaire de séance:** Paul PERILHOU

### Objet: Vote du compte de gestion - roquefixade

#### Délibération n°: DE\_2021\_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel SABATIER

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ROQUEFIXADE, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire, Michel SABATIER

RF

Préfecture

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2021

009-210902490-DE\_2021\_006-DE